



Saint-Claude, le 19 septembre 2022

## Le Parc national solidaire des communes sinistrées par la tempête Fiona

Le Parc national apporte son soutien aux communes du Sud Basse-Terre et de la Côte-aux-vents durement touchées par la tempête Fiona dans la nuit du 16 au 17 septembre dernier.

Le Parc met à disposition des communes qui en font la demande des citernes et des palettes d'eau potable pour distribution à leurs administrés.

De plus, un point de collecte de fournitures scolaires et des produits d'hygiène sera ouvert au siège du Parc, quartier Montéran à Saint-Claude. Le public est invité à déposer ses dons aux horaires suivants :

- lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
- mercredi et vendredi de 8h00 à 12h30

### A propos du Parc national

Créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe est un territoire et un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère sont reconnus comme exceptionnels, ce qui justifie la mise en place d'une protection et d'une gestion pour garantir leur pérennité pour les générations futures. La démarche du Parc national s'inscrit dans la connaissance et la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysage de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe est composé :

- De « **cœurs** » terrestre et marin qui bénéficient d'une protection renforcée via une réglementation spécifique ;
- D'une « **aire maritime adjacente** » qui exprime également des orientations de développement durable ;
- D'une « **aire d'adhésion** » qui comprend 20 communes signataires de la charte de territoire du Parc ; cette aire constitue un territoire en solidarité écologique avec les cœurs, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser son développement durable, avec l'appui du Parc.

Approuvée en conseil d'Etat par décret n°2014-48 du 21 janvier 2014, la charte du Parc national de la Guadeloupe définit le projet du territoire pour quinze ans. Elle concerne à la fois le cœur, l'aire maritime adjacente et une aire d'adhésion réunissant les communes qui souscrivent à ce projet collectif en faveur du développement du territoire, d'un mode de vie harmonieux et durable.

Des conventions d'application triennales permettent de planifier la mise en œuvre concrète des orientations, des mesures de protection, valorisation et développement durable et plus particulièrement des engagements pris par les communes.

Contact presse : Lynda OBYDOL  
Tél : +590 590 41 55 50 Port.: +590 690 37 29 89  
[lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr)

Parc national de la Guadeloupe  
Montéran - 97120 Saint-Claude

